

## COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY

### DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	17
En exercice :	17
Présents	10
Absents	07
Procurations	05
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille dix neuf et le six septembre à 20h. Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Le Maire.

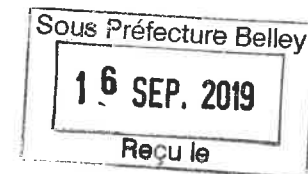
Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2019.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, MM. DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René Christian, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément.

Excusés : Mme RAPAUT Christine donne pouvoir à RIERA Michel Charles, M. VUILLEROD donne pouvoir à M. BERGER Charles, Mme PEYSSON Christie donne pouvoir à Mme GALLAND Suzanne, M. JACQUET Yves donne pouvoir à M. JACOB René Christian, M. CODEX Joël donne pouvoir à Mme LANZONI Noëlle.

Absents : Mme MARCHANT Nathalie, M. BERNEL Denis.

M. RIERA Michel Charles a été élu Secrétaire de Séance.



### **Objet:** CONVENTION CESSION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE AU SIEA

**Monsieur le Maire expose** au Conseil Municipal que dans le cadre d'opérations potentiellement génératrices de Certificats d'Economie d'Energie (CEE), la collecte et valorisation des CEE peuvent être assurées par le SIEA. Dans ce cadre, une convention une convention doit être signée.

La présente convention a pour objet de fixer les dispositions par lesquelles le bénéficiaire, confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie issues d'opérations réalisées sur ses biens propres ou des biens de tiers dans le cadre de ses missions, et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production.

Deux cas peuvent se présenter :

- Soit le SIEA procède lui-même à un dépôt des dossiers,
- Soit il conclut un accord financier préalable aux travaux, avec un Obligé qui effectuera lui-même le dépôt à l'issue de l'opération.

La présente convention est conclue pour une durée maximum de quatre ans à compter de sa signature.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1/ Accepte les dispositions par lesquelles la commune confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie issues d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production conformément à l'article VIII de la convention.

N°D2019-09.06  
République Française  
Département de l'Ain

**COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY**  
**DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL**

2/ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de collecte et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie concernées et de toutes les pièces concernant ce service (attestation sur l'honneur...).

3/ S'engage à transmettre les documents liés à la mission de collecte et de valorisation (devis, facture...).

4/ S'engage à tenir informé le SIEA de l'état d'avancement des opérations de travaux.

**Dit** que la présente délibération sera transmise à Mme La Sous-Préfète de BELLEY.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
BERGER Charles.

